



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2016

Compte-rendu affiché par extraits à la porte de la mairie, en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 6 octobre 2016

Date de la convocation : 29 septembre 2016

Le Conseil Municipal de COMPS s'est réuni à la mairie en séance ordinaire le 03 octobre 2016, à 18h30, sous la présidence de Monsieur Didier BAYARD, Maire.

Nombre de membres :

En exercice : 11

Présents : 8

Pouvoirs : 1

Votants : 9

MEMBRES PRÉSENTS : Didier BAYARD (Maire), Jean-Pierre CAZIMAJOU, Alain GESTAS, Bernard GRIMARD (1^{er} Adjoint), Jacky GORZA, Jacques HELLO (3^{ème} Adjoint), Kathleen SEGUIN, Laurence VEYSSIERE

MEMBRES ABSENTS REPRESENTÉS : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : Claudia WOLOSIN à Didier BAYARD

MEMBRES ABSENTS : Véronique HAMMERER, Gérald MAUVILLAIN

Madame Laurence VEYSSIERE est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande si les conseillers ont bien reçu le compte rendu du précédent conseil. Il demande sa validation.

Le compte-rendu du conseil municipal du 6 septembre 2016 est approuvé par l'ensemble des membres présents sauf Monsieur Alain GESTAS qui souhaitait que l'on rajoute certains propos de l'intervention de Madame Véronique HAMMERER.

ORDRE DU JOUR

- 1°) Acceptation du devis ORANGE pour la participation à l'enfouissement de la ligne téléphonique de Monsieur MORISSET (4 Chemin du Chêne),
- 2°) Acceptation du devis SEMIO pour les tables et les chaises de la salle polyvalente,
- 3°) Rectification de la voie communale n°5 : cessions MEYNARD – MANTENAC – ELURSE,
- 4°) Choix des tables extérieures pour l'école et des poubelles extérieures pour la commune,
- 5°) Point sur les travaux de voirie aux Lamberts (réunion publique),
- 6°) Délibération compte 6232
- 7°) Questions diverses

Avec l'accord des conseillers municipaux, le point 2°) est modifié comme suit à l'ordre du jour :
décision modificative n°1 (achat tables et chaises salle polyvalente).

La séance est ouverte.

DÉCISION 296-10-2016 : ACCEPTATION DU DEVIS ORANGE POUR LA PARTICIPATION A L'ENFOUISSEMENT DE LA LIGNE TÉLÉPHONIQUE DE MONSIEUR MORISSET (4 CHEMIN DU CHÊNE)

Monsieur le maire demande au Conseil municipal l'autorisation de financer la moitié de l'enfouissement de la ligne de Monsieur MORISSET Florient, qui s'élève à un montant total de 1074.70 € T.T.C.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le devis ORANGE n°753392D1 en date du 16/09/2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés (9 votants dont 1 pouvoir : 8 voix pour ; 1 abstention de Monsieur Alain GESTAS)

- **décide** d'accorder le règlement de la dépense d'un montant de 537.35 €, correspondant à la moitié du montant total du devis
- **donne pouvoir** au Maire pour la signature du devis
- **décide** d'inscrire cette dépense au budget prévisionnel 2017 en section d'investissement au compte 21533

DÉCISION 297-10-2016 : RECTIFICATION DE LA VOIE COMMUNALE N°5 : CESSIONS MEYNARD – MANTENAC – ELURSE

Monsieur le Maire fait état du courrier reçu de Maître Stéphanie PETIT, Notaire à Bourg, informant qu'il reste divers actes à régulariser avec Monsieur et Madame MEYNARD, Monsieur MANTENAC et Monsieur ELURSE concernant les échanges de terrains voie communale n°5.

Les actes restant à établir sont :

- une cession par Monsieur ELURSE à la Commune de la parcelle D (sur le plan ci-joint) moyennant un euro symbolique, les frais seront payés par la commune
- Cession par la Commune à Monsieur et Madame MEYNARD de la parcelle C moyennant le prix d'un euro symbolique, les frais seront payés par Monsieur et Madame MEYNARD
- Cession par la Commune à Monsieur MANTENAC de la parcelle E moyennant le prix d'un euro symbolique, les frais seront payés par Monsieur et Madame MEYNARD
- Cession par Monsieur MANTENAC à Monsieur et Madame MEYNARD de la parcelle B moyennant le prix d'un euro symbolique, les frais seront payés par Monsieur et Madame MEYNARD, **et au terme de cet acte il sera créée une servitude à usage de piétons et vélos sur le chemin.**

Maître Stéphanie PETIT demande à la Commune de bien vouloir confirmer son accord sur ces éléments et de délibérer dans ce sens, afin d'établir les projets des actes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, par 9 voix pour

- **décide** d'accepter les cessions telles que présentées sur le plan joint en annexe
- **donne pouvoir** au Maire pour le suivi de ce dossier

DÉCISION 298-10-2016 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 (ACHAT TABLES ET CHAISES SALLE POLYVALENTE)

2016			
Décision modificative N°1			
FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes
023	Virement à la section d'investissement	1 999.87	0
615221	Entretien de bâtiments	-1 999.87	0
TOTAL		0	0
INVESTISSEMENT		Dépenses	Recettes
021	Virement de la section de fonctionnement	0	1 999.87
21318	Tables et chaises salle polyvalente / opération n°19	1 999.87	0
TOTAL		1 999.87	1 999.87

- Compte 21318 : Règlement de la facture de SEMIO pour l'achat de tables et de chaises pour la salle polyvalente / opération n°19 « Travaux salle polyvalente ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, par 9 voix pour

- **valide** la décision modificative n°1 apportée au budget 2016 telle que présentée ci-dessus

CHOIX DES TABLES EXTÉRIEURES POUR L'ÉCOLE ET DES POUBELLES EXTÉRIEURES POUR LA COMMUNE

Ceci est un point d'information.

Monsieur le Maire présente différents modèles de tables extérieures pour l'école.

Les enseignantes se proposent de travailler avec l'équipe des Temps d'Accueil Périscolaire et le conseil municipal des jeunes pour effectuer le meilleur choix. Monsieur le maire demande de valider une enveloppe budgétaire aux alentours de 1 000 euros. Le Conseil Municipal donne son accord.

Concernant les poubelles extérieures, il y a aujourd'hui un besoin de 5 exemplaires.

Il a été vu un certain nombre de modèles qui ne donnent pas entièrement satisfaction, car celles-ci sont trop urbaines.

Monsieur le Maire demande l'accord au Conseil Municipal pour demander un devis à l'entreprise BIP Distribution pour un modèle en tôle découpé avec une base en pierre de taille. Le Conseil Municipal donne son accord et rappelle qu'il conviendra d'en mettre au cimetière.

POINT SUR LES TRAVAUX DE VOIERIE AUX LAMBERTS – RÉUNION PUBLIQUE

Point sur les travaux de voirie : Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que les travaux de voirie prévus aux Lamberts seront réalisés du 24 au 30 octobre 2016.

Une réunion publique pour informer les administrés concernés, aura lieu le jeudi 13 octobre 2016 à partir de 19h00 à la salle de réunion de la Mairie.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard GRIMARD, pour que celui-ci présente les travaux et le déroulement des opérations prévues. Une invitation sera réalisée et distribuée cette semaine.

DÉCISION 299-10-2016 : DÉLIBÉRATION COMPTE 6232 (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 283-06-2016 DU 06/06/2016)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en application de la nomenclature comptable M14, le compte 6232 qui sert à imputer les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies revêt un caractère imprécis du fait de la grande diversité de dépenses que génère cette activité.

Le Comptable Public doit exiger toutes les pièces nécessaires pour dégager sa responsabilité et que, pour ce faire, il peut solliciter de la part de la Commune une délibération de principe autorisant l'engagement de telle catégorie de dépenses à imputer sur cet article.

Le conseil municipal décide que seront imputées au compte 6232 "fêtes et cérémonies" les dépenses suivantes:

- Les dépenses liées aux diverses cérémonies communales publiques (apéritifs, fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des naissances, mariages, décès, départs à la retraite, mutations, récompenses sportives, culturelles, fêtes de la commune, vœux ou lors de réceptions officielles comme le 8 mai, le 11 novembre, ...)
- Les dépenses liées aux festivités des écoles de la commune (Noël, spectacles, ...)
- Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles
- Le repas des aînés
- Autres dépenses liées aux cérémonies à caractère public et général

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, par 9 voix pour

- **décide** d'affecter les dépenses détaillées ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget
- **de charger** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération

QUESTIONS DIVERSES

1°/ Monsieur Alain GESTAS fait part de son interrogation sur la validation des comptes rendus des Conseils Municipaux. Monsieur le maire s'étonne et rappelle qu'ils sont fournis en temps et en heure. Aucune objection de l'équipe n'est formulée. Monsieur le Maire rappelle qu'il ne faut pas confondre compte-rendu et procès-verbaux. Il rappelle, en interrogeant Madame Laurence GODREAU qui confirme, que les ordres du jour sont affichés sur le panneau de la mairie.

2°/ Monsieur le Maire rappelle qu'il fera tout son possible pour envoyer un dossier de synthèse avec les convocations du conseil municipal.

3°/ Jacky GORZA rappelle qu'il souhaite que les enfants soient invités pour la manifestation du 11 novembre 2016. Un mot sera déposé dans leur cahier. L'invitation sera réalisée avec l'aide de la secrétaire de Mairie.

4°/ Un point sur le busage des fossés réalisé gratuitement par Monsieur Jean-Pierre CAZIMAJOU est fait. A ce jour, 36 ml ont été posés, les opérations continueront prochainement. Monsieur le maire indique qu'il achètera une caisse de vin à Monsieur LIDON et lui offrira lors d'un conseil municipal.

5°/ Une commission finance sera organisée le vendredi 28 octobre 2016 à 18h00

6°/ Une commission cimetièrre aura lieu le 20 octobre 2016 à 18h00

7°/ Penser au repas des anciens et l'organisation d'un repas annuel pour la population. Le dimanche midi, lendemain de la fête municipale ?

8°/ Information sur l'élection du conseil municipal des jeunes qui a lieu le jeudi 6 octobre à partir de 18h30

9°/ L'élection des délégués des parents d'élèves aura lieu le vendredi 7 octobre 2016

La séance est levée à 19h30.

Fait à COMPS, le 4 octobre 2016

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Didier BAYARD.

ANNEXE

DÉCISION 297-10-2016 : RECTIFICATION DE LA VOIE COMMUNALE N°5 : CESSIONS MEYNARD – MANTENAC – ELURSE

